

Les avocats en 2005

Une France des barreaux fortement hétérogène

Au 1^{er} janvier 2005, on dénombre 43 403 avocats exerçant en France métropolitaine. Plutôt jeune et relativement féminisée, la profession affiche une bonne santé économique. Depuis 1997, elle a bénéficié d'une poussée démographique très forte (+33,4% d'avocats depuis 1997) qui a été accompagnée d'une croissance soutenue du revenu moyen (+16,7% en euros constants). A l'échelon des barreaux, les situations démographiques et économiques sont extrêmement hétérogènes. Une typologie des barreaux métropolitains est proposée pour approcher cette diversité.

Une large palette de modes d'exercice

Pour exercer leur profession, qu'ils soient stagiaires¹ ou qu'ils aient prêté serment, les avocats doivent s'inscrire auprès d'un barreau, établi auprès de chaque tribunal de grande instance. Les avocats peuvent exercer en tant qu'indépendants (39,1% des avocats inscrits au barreau), ou au sein d'un groupement d'exercice. Les plus expérimentés peuvent y exercer en tant qu'associés (34,6%) tandis que les débutants dans la profession exercent plus souvent en tant que collaborateurs (19,1%) ou comme salariés (7,2%). Il existe une palette également assez large de structures permettant l'exercice groupé de la profession : les sociétés civiles professionnelles (SCP, 49%), les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL, 28,9%) ou les associations (14%) pour citer les plus utilisées. Depuis 1997, le nombre de groupements d'exercice est en essor (+26,1%), à la mesure de la croissance démographique de la profession. En particulier, le nombre de SELARL a été multiplié par 3,4 sur la période.

Une profession jeune et relativement féminisée

Les avocats sont relativement jeunes (41,9 ans en moyenne, cf. Tableau 2) compte tenu du nombre important d'années d'études nécessaires à l'exercice de leur profession. Les libéraux sont en moyenne plus âgés que les salariés. En effet, c'est en début de carrière que les avocats ont le plus souvent recours au salariat pour exercer leur profession. Par ailleurs, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes et contribuent à rajeunir la profession. On peut d'ailleurs gager que la parité parfaite hommes/femmes chez les avocats n'est plus qu'une question de temps. La part des femmes dans la profession augmente sensiblement depuis plusieurs années (cf. Tableau 3). Cette croissance est alimentée par les générations récentes d'avocats : les stagiaires sont désormais très majoritairement des femmes.

*Tableau 1 : âge des avocats en 2005
selon le sexe et le statut*

	Libéraux	Salariés	Ensemble
Hommes	45,1	37,9	44,5
Femmes	39,5	35,8	39,0
Ensemble	42,4	36,8	41,9

Source : CNBF

*Tableau 2 : proportion de femmes (en %)
parmi les avocats inscrits*

	1997	2001	2005
au barreau	44,3	46,0	48,1
sur la liste du stage	-	60,7	59,9

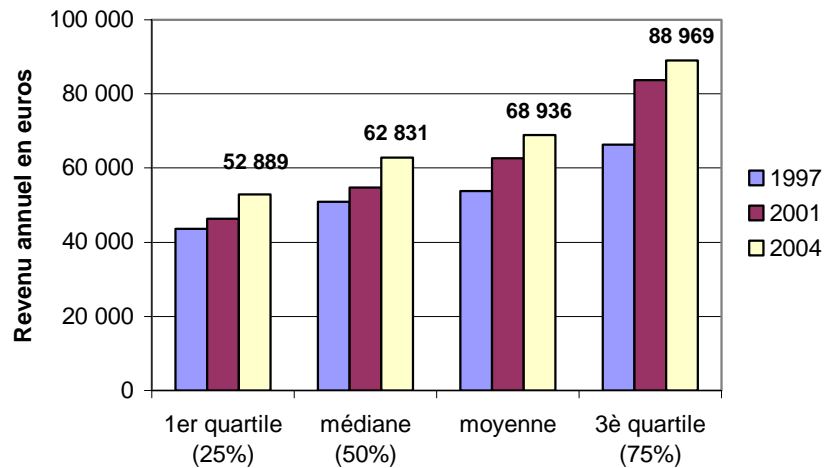
Source : Ministère de la Justice, DACS

Des revenus élevés, en augmentation

En 2004, un avocat exerçant en France métropolitaine perçoit un revenu net annuel moyen de 68 900 euros. Il peut espérer gagner 83 000 euros s'il exerce en Ile-de-France, et 55 200 euros s'il est implanté en province. Depuis 1997, le revenu moyen de la profession a fortement augmenté (+16,7% en euros constants). Cette croissance a davantage profité aux avocats franciliens (+23% en euros constants) qu'aux avocats provinciaux (+7% en euros constants). Globalement, le revenu moyen par barreau a le plus augmenté dans les barreaux qui étaient déjà les plus rémunérateurs en 1997 (cf. Graphique 1). Les inégalités de revenu au sein de la profession se sont donc creusées. L'écart entre les 10% des barreaux les moins rémunérateurs, en matière de revenu moyen par avocat, et les 10% des barreaux les plus rémunérateurs est passé de 28 000 euros en 1997 à 42 500 euros en 2004.

¹ Depuis 2005, l'entrée des jeunes avocats dans la profession a changé et le statut d'avocat stagiaire n'existe plus.

Graphique 1 : Un revenu net moyen par barreau en augmentation



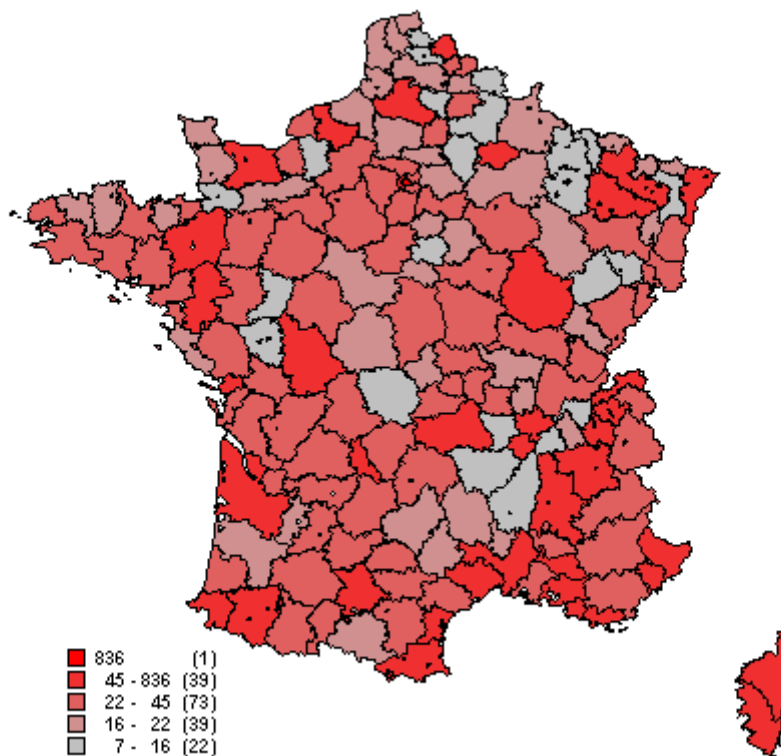
*Lecture : Dans 25% des barreau, le revenu moyen des avocats en 2004 est inférieur à 52 889 euros.
Source : CNBF*

Des disparités à l'échelon du barreau

Au 1^{er} janvier 2005, 43 403 avocats sont inscrits à l'un des 174 barreaux de France métropolitaine. Leur répartition sur le territoire est fortement inégale. Plus de quatre sur dix sont inscrits au barreau de Paris (17 787 avocats). Avec Nanterre, autre barreau de taille importante (1 509 avocats) et les autres barreaux franciliens, l'Ile-de-France regroupe ainsi la moitié des avocats métropolitains. A l'opposé, un barreau métropolitain sur quatre compte moins de 22 avocats, et un barreau sur deux en compte moins de 60.

La répartition relative de l'offre sur le territoire est également inégale (cf. Carte 1). En 2005, on dénombre en moyenne 74,2 avocats pour 100 000 habitants en France métropolitaine. D'une extrême à l'autre, Lure (Haute-Saône) compte moins de 8 avocats pour 100 000 habitants, et Paris 100 fois plus. La densité moyenne nationale masque donc une répartition assez déséquilibrée, car on compte moins de 64 avocats pour 100 000 habitants dans 90% des barreaux.

Carte 1 : Densité par habitants en 2005 (nombre d'avocats par ressort de barreau pour 100 000 habitants)



Source : Ministère de la Justice, DACS

En terme d'âge, également, il existe un phénomène de concentration géographique des jeunes avocats. Les plus jeunes sont surtout rassemblés dans des gros barreaux comme Paris, Nanterre, Lyon, Toulouse, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes... A l'inverse, dans un barreau métropolitain sur quatre, l'âge moyen des avocats est supérieur à 44,9 ans.

Depuis 1997, la croissance du nombre d'avocats a été très forte (+33,4%) mais inégale d'un barreau à l'autre. Si on excepte Paris et Nanterre, barreaux atypiques qui feront l'objet d'une analyse spécifique, on peut identifier globalement deux facteurs explicatifs de cette croissance. Les barreaux dotés d'une proportion importante de stagiaires semblent profiter d'une croissance plus dynamique. A l'inverse, les barreaux dans lesquels l'âge moyen est plus élevé semblent avoir eu une croissance plus faible depuis 1997. Cela semble logique que la croissance démographique au niveau local puisse reposer en partie sur l'arrivée de nouvelles générations de professionnels. On constate par ailleurs que la croissance est d'autant plus forte que le nombre d'avocats par habitant est important. On peut donc faire l'hypothèse que la croissance démographique de la profession s'est accompagnée d'un phénomène de concentration géographique. Cette concentration est un phénomène observable particulièrement en Ile-de-France, où la croissance démographique, portée principalement par Paris et Nanterre, a été extrêmement dynamique depuis 1997. La région contribue à elle seule à 60% de la croissance démographique nationale depuis 1997.

Une typologie des barreaux pour approcher leur diversité

Pour mener une analyse de la diversité des barreaux au-delà de l'approche individuelle des 174 barreaux, le principe d'une typologie des barreaux permet de regrouper entre eux les barreaux qui présentent des similitudes économiques. Un découpage en sept classes homogènes de barreaux a donc été opéré à partir d'une douzaine de caractéristiques², au moyen d'une « classification ascendante hiérarchique ». Chacun des 174 barreaux a ensuite été classé dans l'une des sept classes (cf. Carte 2).

Les indépendants : plus âgés, des revenus inférieurs (ROUGE)

Cette classe regroupe 29 barreaux du territoire qui rassemblent au total 5 631 avocats. Il s'agit des barreaux où l'exercice en tant qu'entrepreneur individuel domine largement. Dans la moitié de ces barreaux, la proportion de ce mode d'exercice dépasse les 62%. Par conséquent, les avocats associés sont peu nombreux. Le revenu moyen des avocats inscrits aux barreaux de cette classe est plus faible qu'au niveau national. Dans trois barreaux sur quatre, il est inférieur au revenu moyen national (58 559 euros). Les avocats sont plus âgés.

Les barreaux regroupés ici sont hétérogènes tant en terme de taille qu'en terme de densité. La croissance des effectifs depuis 1997 semble extrêmement dispersée, à l'image de l'ensemble du territoire métropolitain, à une différence près : on ne recense toutefois aucun barreau en diminution d'effectif depuis 1997.

Les associés, dans des zones à faible densité (VERT)

L'exercice en tant qu'associé est prépondérant dans les barreaux de cette classe. La proportion d'avocats associés dépasse la proportion nationale (34,6%) dans 95% des barreaux. Par ailleurs, le nombre de mentions de spécialisations est un peu plus élevé. Dans la moitié des barreaux, on compte entre 29 et 74 mentions de spécialisations pour 100 avocats (entre 23 et 55 au niveau national). Etre associé implique de travailler en groupement d'exercice. Résultat logique, le nombre de groupements d'exercice rapporté au nombre de professionnels est supérieur au niveau national pour 95% des barreaux de cette classe.

Les 58 barreaux regroupés dans cette classe sont assez homogènes : de taille plutôt petite et agrégeant un nombre d'avocat faible par rapport à la population de leur ressort. Si quelques barreaux de taille plus importante (Bayonne, Annecy, Mulhouse, Orléans) se distinguent, cette classe comporte beaucoup de barreaux de petite taille. Les trois quarts rassemblent moins de 74 avocats. Par ailleurs, on compte seulement entre 20 et 40 avocats pour 100 000 habitants dans deux barreaux sur trois de cette classe. Les avocats sont ici un peu plus âgés qu'au niveau national. Enfin, les stagiaires sont moins nombreux. On compte moins d'un stagiaire pour 10 avocats inscrits au Tableau dans les trois quarts de ces barreaux.

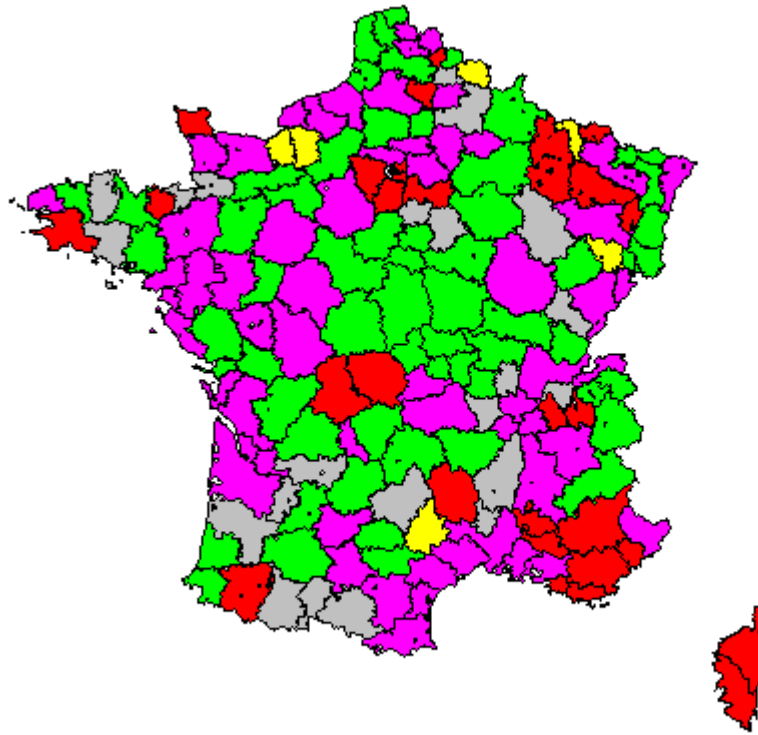
Des avocats plus jeunes, plus de collaborateurs (VIOLET)

Cette classe rassemble 14 122 avocats. Dans les barreaux auxquels ces derniers sont inscrits, ils exercent plus souvent qu'ailleurs en tant que collaborateurs. On y trouve aussi une plus grande proportion de stagiaires. En outre, les avocats sont moins âgés. L'âge moyen est inférieur à 44,5 ans dans 95% des barreaux ici, contre 75% des barreaux au niveau national. Depuis 1997, ces barreaux ont bénéficié d'un rythme de croissance dynamique.

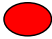
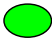


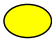


Les 57 barreaux de cette « grosse » classe, qui regroupe un barreau sur trois et un avocat sur trois, présentent des caractéristiques très hétérogènes. Des barreaux de petite taille comme Hazebrouck, Bressuire, Soissons, Coutances ou Libourne, à faible densité coexistent avec de grands barreaux comme Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nice, Lille, Montpellier ou Strasbourg, à plus forte densité.

² Nombre d'avocats inscrits au barreau, revenu moyen, âge moyen, proportion d'associés, de collaborateurs, d'indépendants, de salariés, poids de l'exercice groupé, poids des mentions de spécialisation, proportion de stagiaires, proportion de femmes, densité d'avocats par rapport à la population de ressort du barreau

Carte 2 : classification des barreaux métropolitains



Classification des barreaux métropolitains

	Les indépendants : plus âgés, des revenus inférieurs	Ajaccio Avignon Bastia Bobigny Bourgoin-Jallieu Carpentras Chambéry Cherbourg Creteil Digne Dinan Douai Draguignan Evry Grasse Gueret Limoges Marseille Melun Mende Meuse Nancy Pau Peronne Quimper Saint-Die Thionville Toulon Versailles	29 barreaux 5 631 avocats
	Les associés, dans des zones à faible densité	Abbeville Agen Albertville Albi Alençon Angoulême Annecy Argentan Arras Auch Aurillac Auxerre Bayonne Beauvais Belfort Blois Bonneville Boulogne-Sur-Mer Bourges Cahors Castres Chalon-Sur-Saone Chalons En Champagne Charleville-Mezieres Chateauroux Colmar Compiègne Cusset Dax Dunkerque Evreux Gap La Roche-Sur-Yon La Rochelle Laval Le Puy-En-Velay Lons-Le-Saunier Macon Montargis Montluçon Morlaix Moulins Mulhouse Nevers Niort Orléans Périgueux Roanne Saint-Brieuc Saint-Omer Sarreguemines Saumur Saverne Troyes Tulle-Ussel Valenciennes Vannes Vesoul	58 barreaux 3 525 avocats
	Des avocats plus jeunes, plus de collaborateurs	Aix-En-Provence Amiens Angers Besançon Bethune Beziers Bordeaux Bourg-En-Bresse Bressuire Brest Brive-La-Gaillarde Caen Carcassonne Chartres Clermont-Ferrand Coutances Dieppe Dijon Epinal Grenoble Hazebrouck Le Havre Le Mans Les Sables-d'olonne Libourne Lille Lyon Meaux Metz Montauban Montbéliard Montpellier Nantes Narbonne Nice Nîmes Perpignan Poitiers Pontoise Reims Rennes Riom Rochefort Rouen Saint-Etienne Saint-Nazaire Saint-Quentin Saintes Senlis Soissons Strasbourg Tarascon Thonon-Les-Bains Toulouse Tours Valence Vienne	57 barreaux 14 122 avocats
	Des avocats plus âgés	Ales Avranches Belley Bergerac Cambrai Chaumont Dole Foix Fontainebleau Guingamp Laon Lorient Marmande Mont-De-Marsan Montbrison Privas Rodez Saint-Gaudens Saint-Malo Sens Tarbes Villefranche-Sur-Saone	22 barreaux 716 avocats
	Les hauts revenus	Avesnes-Sur-Helpe Bernay Briey Lisieux Lure Millau	6 barreaux 113 avocats
	Nanterre	Nanterre	1 509 avocats
	Paris	Paris	17 787 avocats

Des avocats plus âgés (GRIS)

Une moyenne d'âge relativement plus élevée caractérise les barreaux de cette classe. A part à Saint Malo, l'âge moyen dépasse 44,5 ans dans tous les barreaux, et dépasse même 46,2 ans dans la moitié des barreaux. On trouve très peu de stagiaires (95% des barreaux ont moins de 10% de stagiaires) dans ces barreaux où l'exercice en tant que collaborateur est, en outre, peu fréquent. Dans les trois quarts des barreaux classés ici, moins de 10,3% des

avocats exercent en qualité de collaborateur. Beaucoup de barreaux ne comptent aucun avocat salarié. La plupart sont indépendants (proportion de plus 47,5% dans la moitié des barreaux) et associés (proportion de plus de 45% dans la moitié des barreaux sur deux).

Les 22 barreaux regroupés ici sont souvent de petite taille (90% comptent moins de 40 avocats) et n'ont pas beaucoup profité de la croissance démographique de la profession. L'offre de services est très peu concentrée puisque la densité d'avocats est très faible (en moyenne, autour de 19 avocats pour 100 000 habitants, contre 74 au niveau national). Les revenus perçus par les avocats sont inférieurs à la moyenne nationale dans trois barreaux sur quatre.

Les hauts revenus (JAUNE)

Cette petite classe ne rassemble que 6 barreaux et 113 avocats. Elle donne un coup de zoom sur des barreaux où les revenus moyens sont élevés (Hormis à Bernay, le revenu annuel moyen est supérieur à 74 000 euros). La moitié des barreaux figurent parmi les cinq barreaux métropolitains où le revenu est le plus important. Les avocats sont plus âgés (la moyenne d'âge dépasse 45,5 ans dans tous les barreaux) et travaillent surtout en qualité d'associés. Les groupements d'exercice sont donc très nombreux dans les barreaux de cette classe. Il y a peu d'indépendants et, hormis à Lure, peu de salariés. Il y a en outre pas ou très peu de stagiaires. La profession est très faiblement féminisée.

Ce sont exclusivement des barreaux à faible densité et de très petite taille, comptant moins de 35 avocats. Par conséquent les taux de croissance sont très sensibles à des petites variations d'effectifs et n'ont que peu de sens.

Nanterre (BLANC)

Nanterre est un barreau atypique. C'est le barreau où la moyenne d'âge est la plus jeune de métropole (38,3 ans en moyenne). Une proportion imposante d'avocats y exerce en tant que salarié (58,5%). En conséquence, on y recense moins d'indépendants (24,9%) mais surtout peu d'associés (11,7%) et très peu de collaborateurs (4,9%). Le nombre de stagiaires est élevé. Les femmes sont ici plus nombreuses que les hommes. Malgré le fort poids du salariat, les revenus sont malgré tout assez élevés (64 500 euros en moyenne).

Siège de beaucoup de cabinets de taille importante, et notamment de cabinets internationaux, Nanterre regroupe beaucoup d'avocats (1 509). Depuis 1997, ce barreau a bénéficié d'une croissance très dynamique (+ 34,1% d'avocats en plus). Nanterre affiche une densité d'avocats très forte (105,6 avocats pour 100 000 habitants).

Paris (NOIR)

Paris est également un barreau atypique, qui concentre plus de deux avocats exerçant en métropole sur cinq. Avec plus de 17 000 avocats inscrits au barreau de Paris, on atteint un rapport de 837 avocats pour 100 000 habitants, soit presque un avocat pour 100 habitants. Le barreau de Paris a bénéficié, depuis 1997, d'une poussée démographique très importante (+ 41,5%).

Les avocats parisiens sont plutôt jeunes (41,2 ans en moyenne) et perçoivent un haut niveau de revenu (89 000 euros en moyenne). Ils exercent en tant qu'associés (37,6%), indépendant (32,7%) ou collaborateur (25,8%). On recense à Paris, une proportion importante de stagiaires (22,9%).

DCASPL – Erwan Pouliquen

Pour en savoir plus :

Champ : les statistiques de cette étude concernent les avocats inscrits à l'un des barreaux de France métropolitaine.

Sources :

- Ministère de la Justice, Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS) pour l'ensemble des données, à l'exception des données relatives au revenu et à l'âge. La Chancellerie récupère de chaque barreau des données structurelles sur la profession, agrégées au niveau du barreau.
- Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF) : âge moyen et revenu.

Le revenu : il s'agit d'un revenu net. Son assiette correspond à la différence entre produits et charges après réintégration des primes de la loi Madelin. Jusqu'en 2004, les avocats déclaraient directement ce revenu à la CNBF à l'occasion de l'appel à cotisation. Depuis 2004, la CNBF intègre la déclaration commune des revenus (DCR) des avocats. Les revenus salariés des anciens conseils juridiques (intégrés à la profession depuis 1992) ne sont pas pris en compte.

Définitions :

- Densité d'avocats : nombre d'avocats pour 100 000 habitants
- Premier quartile de revenus : après avoir ordonné la série des revenus en ordre croissant, le premier quartile correspond à la valeur du revenu telle que 25% de la population se situe en dessous (et 75% au-dessus). Le deuxième quartile correspond à la médiane.